

Fiche prévention

# ALERTE MÉTÉO : INONDATION

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



### SOYEZ VIGILANT

- Informez-vous de la situation météorologique.
- Dans la mesure du possible, stationnez votre véhicule sur un point haut.
- L'eau risquant de monter rapidement, assurez-vous des conditions de sécurité avant de pratiquer toute activité aquatique ou de plein air.
- Vérifiez la sécurité des itinéraires à emprunter avant de vous déplacer (inforoutes, radios locales...).
- Informez-vous des dispositifs communaux (Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)).



### SOYEZ PRUDENT

- Maintenez ouvertes les issues à commande électrique en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants...).
- Évitez tout déplacement (à pied, en voiture).
- Ne vous engagez pas sur une route inondée. Éloignez-vous des cours d'eau et ne stationnez pas sur les berges ou sur les ponts.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni à la crèche : des plans spécifiques et les secours assurent leur mise en sécurité.
- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et mettez des batardeaux pour faire barrage à l'eau.
- Prévoyez des parpaings pour surélever vos biens (meubles, électroménager...).
- Constituez votre kit de sécurité (lampe torche, radio à piles, piles de rechange, médicaments indispensables, couvertures, vêtements, bouteilles d'eau) et rassemblez vos papiers importants.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.



### METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

- Restez confiné dans un lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, ...).
- Informez-vous de l'évolution de la situation météorologique.



### RESTEZ EN SÉCURITÉ

- Suivez les consignes de mise en sécurité diffusées par les autorités.
- Mettez-vous en sécurité en rejoignant un lieu sécurisé (centre d'accueil) ou en montant dans les étages.
- Ne traversez jamais une zone inondée, ne descendez pas dans les sous-sols ou dans un parking souterrain.



### RETOUR À LA NORMALE

- Ne rétablissez l'électricité qu'après l'avoir fait contrôler par un expert.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez votre domicile.

\*À adapter en fonction de votre environnement.

PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris CEDEX 15 - 352 358 865 RCS Paris. Crédit photo : Getty Image, Adobe Stock. Création : 109 L'AGENCE.

